

## Cheminement d'un projet acéricole



## Fiche descriptive du potentiel acéricole

### Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contact M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
  - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
  - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
  - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
  - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

### Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

### Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1<sup>re</sup> avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou [pgaudet@matawinie.org](mailto:pgaudet@matawinie.org).

Nom de projet : CHE\_Q

Municipalité : Chertsey

Voie publique la plus près : chemin du lac D'Argent, rue Savard

Numéro de lot(s) : 3 900 603, 3 900 604, 3 900 605,

5 109 209, 5 109 202

Vocation MRC<sup>1</sup> : Paysage acéricole

Lot enclavé<sup>2</sup> : Non

### Description générale

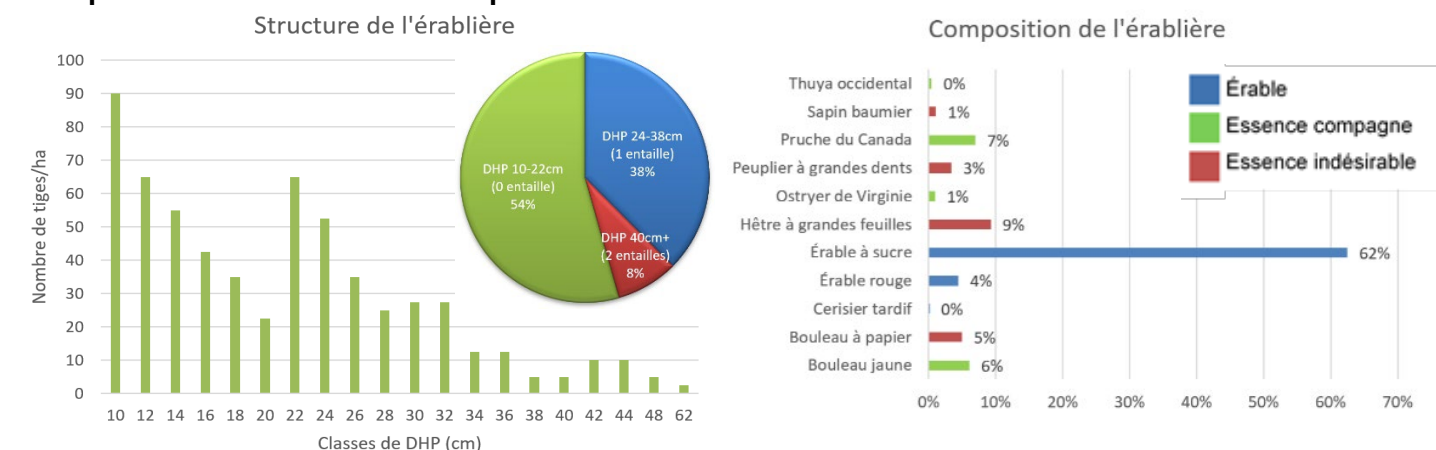
La superficie échantillonnée<sup>3</sup> se répartie sur deux montagnes s'étendant sur des altitudes variant de 260m à 370m. La topographie irrégulière présente des versants dans toutes les directions. Deux escarpements notables ont été confirmés, ainsi que plusieurs pentes fortes localisées. Aucun ruisseau à débit permanent n'a été répertorié dans la superficie échantillonnée. Trois petits milieux humides situés en altitude ont été repérés. Un cours d'eau et des milieux humides se trouvent en bas de pente, près des voies publiques. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures, conformément à la réglementation applicable. Un chemin forestier carrossable situé en bas de pente pénètre vers l'ouest à partir du chemin du Lac D'Argent. Des sentiers de VTT et de vieux chemins forestiers sont présents, confirmant un accès possible vers les sommets.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue<sup>3</sup> serait formée de quatre sections exploitables. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve à environ 50m du chemin du lac D'Argent. D'anciennes coupes totales et partielles parsèment la superficie échantillonnée, laissant par endroit une jeune forêt équienne. Certains secteurs sont dominés par le hêtre à grandes feuilles.

La superficie acéricole retenue présente un déséquilibre des **classes de diamètre** des tiges d'érable. Les tiges de relève (10-22cm) représentent plus du tiers des érables (54%), les petites et moyennes tiges (24-58cm) représentent environ 45% des tiges. Peu de grosses tiges (60cm+) sont présentes. Ainsi, la **structure** se rapproche davantage d'une structure irrégulière<sup>4</sup> multiétagée. La **composition forestière**, avec 66 % d'érables, 14 % d'essences compagnes et 19 % d'essences indésirables, est relativement équilibrée. Le hêtre à grande feuille représente 9 % de la surface terrière. La qualité de la régénération varie d'un peuplement à l'autre, mais la moitié des peuplements présentent un problème important au niveau de la **régénération** en érable<sup>5</sup>.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE <sup>3</sup>	
Superficie (hectare)	29,51
Surface terrière moyenne par hectare (m <sup>2</sup> )	25,31
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m <sup>2</sup> )	16,93
Pourcentage de la ST en érable (%)	66%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	605
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	340
Moyenne d'entailles par hectare	182
Capacité d'entailage immédiate théorique	5 370
Potentiel acéricole	MOYEN

### Composition et structure de la superficie retenue



<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

<sup>2</sup> Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

<sup>3</sup> La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

<sup>4</sup> Déf. : Structure d'un peuplement qui est constitué de plus d'un étage de houppiers correspondant à des arbres de classes d'âge et de dimensions différentes. : [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](https://glossaire-forestier.gouv.qc.ca)

<sup>5</sup> L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide L'État de santé des érabières - démarche diagnostique, Centre ACER, 2012, 61 p.

## Résultats de la superficie échantillonnée

### Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
CHE_Q_P1	5,52	3	004, 009, 014	5
CHE_Q_P2	2,68	1	013	1
CHE_Q_P3	5,70	3	025, 026, 027	6
CHE_Q_P4	5,31	3	006, 012, 022	5
CHE_Q_P5	8,41	2	011, 016	6
CHE_Q_P6	15,59	5	007, 008, 010, 023, 024	10
CHE_Q_P7	5,71	1	015	2
CHE_Q_P8	3,96	1	000	3
CHE_Q_P9	9,72	5	001, 002, 005, 020, 021	9
CHE_Q_P10	5,27	4	003, 017, 018, 019	6
CHE_Q_P11	3,50	1	028	1
<b>Totaux</b>	<b>71,37</b>	<b>29</b>		<b>54</b>

### Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
CHE_Q_P1	24,84	18,46	74	8	442	21,3	175	966	MOYEN
CHE_Q_P2	21,76	19,24	88	5	650	17,8	150	402	MOYEN
CHE_Q_P3	18,60	9,18	49	12	542	13,9	25	142	FAIBLE
CHE_Q_P4	30,14	6,23	21	5	267	16,7	17	90	FAIBLE
CHE_Q_P5	22,49	9,66	43	29	363	17,4	63	529	FAIBLE
CHE_Q_P6	25,72	15,09	59	11	220	27,7	185	2 884	MOYEN
CHE_Q_P7	28,20	19,21	68	6	325	25,8	225	1 284	BON
CHE_Q_P8	19,16	6,40	33	28	250	17,4	25	99	FAIBLE
CHE_Q_P9	23,42	4,91	21	18	305	13,5	15	145	FAIBLE
CHE_Q_P10	33,48	6,19	18	9	256	16,5	31	163	FAIBLE
CHE_Q_P11	25,27	13,74	54	0	600	16,5	50	175	FAIBLE

### État de la régénération (gaules<sup>6</sup> seulement)

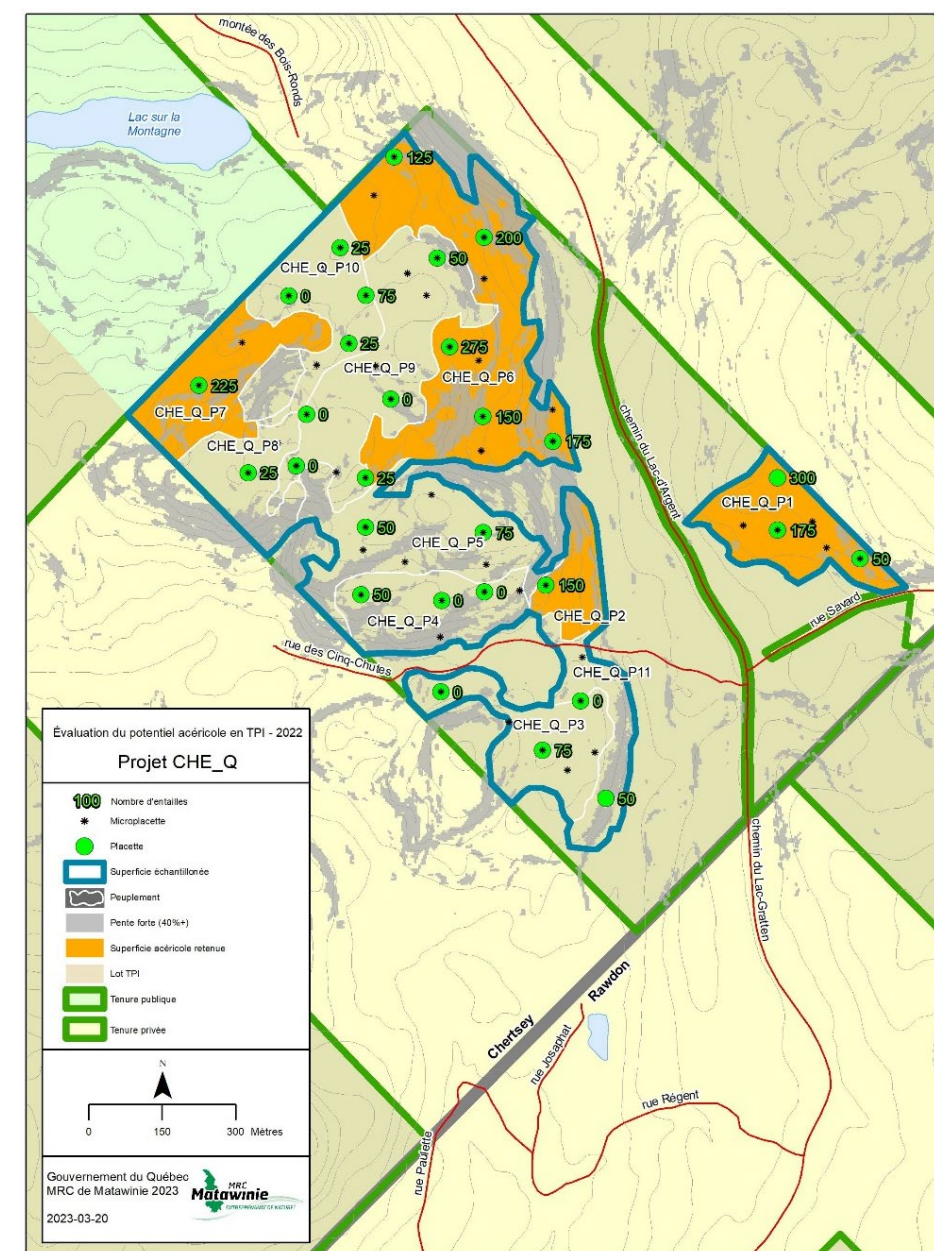
NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER <sup>7</sup>	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE <sup>5</sup>
CHE_Q_P1	67%	50%	67%	Menace au maintien de l'équilibre
CHE_Q_P2	0%	100%	0%	Problème important
CHE_Q_P3	67%	67%	50%	Menace au maintien de l'équilibre
CHE_Q_P4	0%	67%	0%	Problème important
CHE_Q_P5	67%	67%	67%	Menace au maintien de l'équilibre
CHE_Q_P6	10%	40%	0%	Problème important
CHE_Q_P7	50%	50%	0%	Problème important
CHE_Q_P8	0%	100%	0%	Problème important
CHE_Q_P9	67%	44%	67%	Pas de problème
CHE_Q_P10	33%	50%	33%	Problème important
CHE_Q_P11	100%	0%	100%	Menace au maintien de l'équilibre

6 Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/glossaire/forestier)

7 L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

## Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole<sup>8</sup>

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
CHE_Q_P1	5,52	250	1 380	275	1 518	350	1 932
CHE_Q_P2	2,68	225	603	225	603	325	871
CHE_Q_P3	5,70	25	142	50	285	158	900
CHE_Q_P4	5,31	58	307	100	531	142	754
CHE_Q_P5	8,41	113	950	138	1 160	200	1 682
CHE_Q_P6	15,59	195	3 040	205	3 195	220	3 429
CHE_Q_P7	5,71	325	1 855	350	1 998	350	1 998
CHE_Q_P8	3,96	50	198	100	396	175	693
CHE_Q_P9	9,72	30	291	30	291	60	582
CHE_Q_P10	5,27	38	200	56	295	125	658
CHE_Q_P11	3,50	75	262	150	525	350	1 225
<b>Totaux</b>	<b>71,37</b>		<b>9 228 ent.</b>		<b>10 797 ent.</b>		<b>14 724 ent.</b>



<sup>8</sup> Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabière.